

Conditions Générales de Vente

Les présentes conditions générales s'appliquent à l'ensemble des prestations de services fournies par la société TWO TAILS Services SAS (le « PRESTATAIRE »), à la personne ou à la société (le « CLIENT ») dont les noms et coordonnées respectives figurent au recto, sous réserve des dispositions particulières qui peuvent être précisées au recto.

ARTICLE 1. DURÉE - RENOUVELLEMENT

Le CONTRAT n'est valable que pour l'animal mentionné. Le présent contrat reste valable indéfiniment jusqu'à sa dénonciation par l'une des parties, à effet immédiat. Toutes les prestations ultérieures entre les parties se feront en conformité avec les présentes conditions générales, sauf dénonciation expresse par l'une des parties. Les conditions particulières, telles que le tarif, la durée des prestations à venir seront conclues spécifiquement entre les parties qui feront l'objet de factures spécifiques. Le CLIENT accepte expressément de se voir facturer et d'acquitter ses factures auprès du PRESTATAIRE à partir du moment où il lui aura été passé commande oralement, par écrit ou par tout autre moyen.

ARTICLE 2. PRESTATION

En ce qui concerne les promenades, la garde et le transport, Le PRESTATAIRE s'engage à traiter les animaux avec intérêt et professionnalisme. Lors des promenades, les animaux seront laissés en liberté autant que possible, sauf indications contraires dûment spécifiées.

Le CLIENT s'engage à signaler au PRESTATAIRE sur le contrat tout paramètre, pouvant affecter le déroulement de la prestation, tels que sans que la liste soit exhaustive : l'agressivité, les fuites précédentes, les allergies, les craintes éventuelles, etc... Toute omission engage la responsabilité du CLIENT vis-à-vis du PRESTATAIRE et de son personnel, tant sur le plan pénal que sur le plan financier, si des omissions du CLIENT conduisent à engager une facturation supplémentaire.

Dans le cas où les clés de la propriété du CLIENT seraient confiées au PRESTATAIRE ou à son personnel, celui-ci s'engage à faire preuve de la plus grande discrétion à ce sujet, mais ne serait être tenu responsable d'office de dégâts occasionnés dans la dite propriété pendant la période où il détiendrait les clés en question.

Tout acompte versé est dû, sauf décision contraire à la seule discrétion du PRESTATAIRE. Le présent CONTRAT sera rempli en deux exemplaires.

ARTICLE 3. ETAT ET EQUIPEMENT DE L'ANIMAL

Le CLIENT, s'engage à ce que son animal objet de la présente prestation soit tatoué, vacciné, vermifugé, traité contre les puces et que son comportement général soit conforme à celui décrit dans le contrat. Dans le cas contraire, le PRESTATAIRE se réserve le droit de refuser d'effectuer la prestation et il en serait de même si la santé ou le comportement de l'animal n'est pas en adéquation avec les autres animaux dont il a la charge. Dans les cas précédemment cités, les arrhes, éventuellement versés pour la réservation, seront dus.

L'animal devra porter son collier habituel, ainsi que tout autre accessoire nécessaire à son bien-être pendant la durée de la prestation.

En cas d'accident ou de maladie, le PRESTATAIRE est autorisé par le présent contrat à faire appel au vétérinaire de son choix pour procéder au traitement nécessaire, aux frais exclusifs du CLIENT, y compris le transport et le suivi du dossier par le PRESTATAIRE si nécessaire majorant ainsi de 25% des frais engagés. Le PRESTATAIRE s'engage à faire son possible pour amener en priorité l'animal à son vétérinaire habituel.

ARTICLE 4. PAIEMENT / INSCRIPTION / RESERVATION

Le CLIENT acquitte le paiement dû au PRESTATAIRE à la prise en charge de l'animal et selon les modalités précisées à chaque nouvelle prestation entre les parties.

Un dossier d'inscription gratuit sera constitué pour le CLIENT, qui devra remettre au PRESTATAIRE pour chaque animal : la photocopie de ses vaccins et de son tatouage, ainsi que la photocopie de la carte d'identité du propriétaire. Néanmoins une première visite de prise de contact peut être nécessaire et facturée au CLIENT au prix normal de la dite prestation.

Toute prestation de garde ou visite requerra de la part du CLIENT le versement d'un acompte de 50% non remboursable du montant de la prestation concernée lorsque le montant de la prestation est au-dessus de 150€TTC. La totalité du montant devra être payé lorsque le montant de la prestation est inférieur à 150€TTC, sans lequel aucune réservation ne saurait être prise en compte : l'envoi d'une facture n'est pas un gage de réservation, seul le paiement fige une réservation. Pour des prestations spécifiques, LE PRESTATAIRE pourra exiger un paiement intégral de la prestation avant toute réservation.

En cas de manquement par le CLIENT à l'une quelconque de ses obligations, notamment de reprise de son animal, le PRESTATAIRE se réserve le droit, cinq (5) jours après la première présentation d'une lettre recommandée avec accusé de réception de mise en demeure restée infructueuse, de confier l'animal à un organisme spécialisé. A titre d'indemnité, deviendra immédiatement exigible le paiement de toute somme de prolongation du présent contrat majorée de 25%, ainsi que tout frais engagés par le PRESTATAIRE à ce titre. Les contrats mensuels sont payables avant le 10 du mois à échoir.

Tout retard donnera lieu de plein droit et sans mise en demeure à l'application par le PRESTATAIRE de pénalités au taux de découvert bancaire appliqué par la banque du PRESTATAIRE sur la période considérée ; tout incident de paiement, notamment en cas de rejet d'un chèque ou d'un prélèvement, pourra de plus donner lieu de plein droit et sans mise en demeure à la perception d'une indemnité forfaitaire de 50 Euros TTC. Au-delà d'un mois de retard de paiement, le PRESTATAIRE pourra recourir à l'aide d'un huissier, qui sera facturé forfaitairement 300 Euro TTC au CLIENT, qui reconnaît l'accepter par la présente.

ARTICLE 5. REMBOURSEMENT / ANNULATION

Une fois la réservation validée par les 2 parties, les conditions d'annulations définies ne peuvent être modifiées. Chaque annulation partielle ou totale de prestation peut être sujet à des frais d'annulation ou de modification comme précisé ci-après.

Les frais d'annulation et remboursement sont les suivants :

Remboursement de 100 % du montant de la prestation jusqu'à 7 jours calendaires avant le début de la prestation, 50% jusqu'à 3 jours calendaires avant le début de la prestation. Aucun remboursement ne sera effectué à partir de 3 jours calendaires avant le début de la prestation.



TwoTails
Services
Promenade · Garde/Visite · Education

ARTICLE 5. MISE A DISPOSITION ET RETOUR DES CLES

Dans le cadre de certaines prestations – visites de chats, promenades de chiens - Two Tails Services s'engage à conserver les clés du client dans un endroit sécurisé et fermé à double tour. Les noms et adresses des clients ne figureront en aucun cas sur les clés.

Le jour de la prestation les clés seront conservées par le salarié en charge de la prestation ou par l'autoentrepreneur en charge de la prestation.

Les clés seront déposées en boutique au minimum 48h avant le début de la prestation et seront rendues aux client 48h après la prestation. Si le client souhaite récupérer ses clés en avance, un montant de €10 sera facturé en sus de la prestation. Il en va de même si le client dépose ses clés moins de 48h avant le début de la prestation.

ARTICLE 7. RESPONSABILITÉS

La signature du contrat vaut acceptation des présentes conditions générales et des dispositions figurant sur le contrat. Le CLIENT est responsable de la justesse des informations qu'il a fournies au présent contrat et devra avertir LE PRESTATAIRE de tout changement en la matière, en particulier sur l'état de santé, le comportement, les vaccinations et traitements, pour lesquels il se sera rapproché de son vétérinaire.

Le CLIENT est responsable de tous les dommages que lui-même ou ses ayants-droit ou l'animal, concerné par le présent contrat, pourraient causer tant au personnel du PRESTATAIRE et qu'aux biens de celui-ci pendant son gardiennage. Le CLIENT assurera le remboursement des frais éventuels engagés à la reprise de l'animal sur présentation des justificatifs du PRESTATAIRE.

Le CLIENT s'oblige à contracter une assurance en Responsabilité Civile, couvrant les dégâts mentionnés ci-dessus que son animal pourrait occasionner. Il s'engage à justifier de ces assurances à première demande du PRESTATAIRE, et plus généralement à respecter toutes obligations légales et réglementaires d'assurance à sa charge. Le PRESTATAIRE stipule qu'il a contracté une assurance professionnelle dans le cadre de son activité.

ARTICLE 8. RESILIATION

En cas de force majeure ou d'événement susceptibles de gêner ou d'empêcher la prestation au titre du CONTRAT, le PRESTATAIRE se réserve le droit d'en suspendre les effets en tout ou partie ou d'y mettre fin par anticipation sans que sa responsabilité puisse de ce fait être engagée.

ARTICLE 9. DROIT APPLICABLE - RÈGLEMENT DES DIFFERENDS

Le présent contrat est soumis aux dispositions du droit français.

Tout différend relatif à l'exécution ou à l'interprétation du contrat constitué par les présentes conditions générales et leur recto (le « CONTRAT ») sera soumis à la compétence du tribunal compétent du ressort de Paris.

ARTICLE 10. DISPOSITIONS DIVERSES

Conformément aux dispositions de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, chaque Client dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification s'agissant des informations le concernant, dans les conditions prévues par la loi et la réglementation en vigueur auprès de Two Tails SAS. Le Client dispose également pour des motifs légitimes, d'un droit d'opposition au traitement des données le concernant.

Le client est informé que l'ensemble des données à caractère personnel collecté pendant tout le processus de réservation fera l'objet d'un traitement automatisé dont le responsable du traitement est Two Tails Services SAS en fonction de l'Établissement concerné par la réservation.

Le traitement de ces données permettra Two Tails de :

- remplir ses obligations vis-à-vis du Client, en l'intégrant au fichier Clients ;
- procéder à la réservation ;
- informer le Client, par e-mail, des offres spéciales et de tout nouveau service analogue créé par Two Tails SAS et Two Tails Services SAS.

Information dont le Client peut systématiquement se délier en procédant à sa désinscription ou refus de communication à des tiers de ses données personnelles en activant le lien dédié à cet effet, qui figure sur les e-mail promotionnels adressés au Client.